

DELIBERATION PRISE EN CONSEIL D'ECOLEEcole Maternelle Calade Saint Roch
BIOTSéance (ordinaire/~~extraordinaire~~)¹ du 11/10/2022

Sous la Présidence de Fabienne DELAÎTRE

Convocations adressées le 30/09/2022

VOTE :	<input type="text"/>	Nombre de membres présents en début de séance	<input type="text" value="12"/>	Nombre de membres présents au moment du vote	<input type="text" value="12"/>	
Suffrages exprimés	Pour l'adoption	Contre l'adoption	<input type="text" value="12"/>	<input type="text" value="0"/>	Abstentions	<input type="text" value="0"/>

CONTENU DE LA DELIBERATION

Objet : Vote du règlement intérieur de l'école

Textes appliqués : Règlement intérieur Maternelle Calade Saint Roch 2022/2023

Enoncé : Vote pour l'approbation du règlement intérieur 2022/2023

Liste des documents joints en annexes : règlement intérieur 2022/2023, Charte de la laïcité, Plan de prévention contre le harcèlement à l'école.

Fait à Biot, le 11/10/2022

Signature du Président du Conseil d'école

 Délibération jointe au rapport du conseil d'école

Transmise le : 14/10/2022

 à l'Autorité Académique¹ Barrer les mentions inutiles